



## Fiche Demande de mise   disposition d'un jeune en Service Civique

Le Groupement d'Employeurs a re u un agr ement r gional pour la mise   disposition de 31 jeunes en mission de service civique qui lui permet de mettre en relation des structures adh rentes souhaitant accueillir des jeunes pour des dur es de 8   12 mois. Le GEEP assure sans aucun frais suppl mentaire pour votre structure : la constitution de la mission, l'accompagnement, le suivi pendant mais aussi apr s la mission. Apr s une rencontre avec les r f rents de la structure, les besoins sont identifi s et le GEEP prend en charge toutes les formalit s administratives et la construction du parcours d'int gration du volontaire, soulageant ainsi la structure d'accueil.

**Nom de la structure ou de la collectivit  :**.....

Acronyme :.....

Adresse :.....

.....

Code postal:.....

Ville:.....

T l phone:...../...../...../...../...../

T l copie:...../...../...../...../...../

E-mail:.....@.....

Siret:.....Code APE:.....

---

### Repr sentant l gal:

Monsieur                      Madame

NOM:..... Pr nom:.....

Qualit :.....

---

### Correspondant avec le GEEP (si diff rent responsable l gal):

Monsieur                      Madame

NOM:..... Pr nom:.....

Qualit :.....

Poste direct ou mobile:...../...../...../...../...../

E-mail:.....@.....

---

**Thématiques de missions proposées :**

- Environnement
- Culture loisirs
- Sport
- Santé
- Education pour tous
- Solidarité et relation intergénérationnelle
- Mémoire et citoyenneté
- Intervention d'urgence en cas de crise

D'autres thématiques peuvent être proposées (la liste n'est pas exhaustive)

: .....

Les volontaires doivent avoir entre 18 et 25 ans à la date du début de leur mission. Aucune condition de diplôme ou de qualification n'est requise. Le GEEP s'assure du suivi des formations théoriques citoyennes et du volet pratique sous forme de formation au PSCI (premiers secours)

Période de mise à disposition : du ...../...../.....au ...../...../.....

Période d'interventions	Créneaux horaires	Lieux	Missions
Lundi	.....h-.....h / .....h-.....h		
Mardi	.....h-.....h / .....h-.....h		
Mercredi	.....h-.....h / .....h-.....h		
Jeudi	.....h-.....h / .....h-.....h		
Vendredi	.....h-.....h / .....h-.....h		
Samedi	.....h-.....h / .....h-.....h		
Dimanche	.....h-.....h / .....h-.....h		

Nombre d'heures par semaine :.....

Rémunération de la structure : 107,59/mois pendant la durée de la mission

Chaque volontaire perçoit une indemnisation fixée par les barèmes de l'Etat, actuellement de 513.31 brut (soit 472.99 euros/net) versé directement sur le compte du jeune

Notes

---

---

---

---

Date de rédaction du dossier:...../...../..20...